Règlement intérieur stages de découverte sportive

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

1) Tarifs

Afin d'assurer une progressivité dans ces tarifs et de permettre une facilité d'accès à tous aux activités sportives sur les temps de vacances, il est proposé une tarification modulée pour les stagesvacances en prenant appui sur la déclinaison de la grille « Quotient familial »

Grille tarifaire	
T1- QF 0 à 400	7,52 €
T2- QF 401 à 600	8,06 €
T3- QF 0 à 400	8,59 €
T4- QF 0 à 400	9,13 €
T5- QF 0 à 400	9,67 €
T6- QF 0 à 400	**10,20 €**
T7 - QF 0 à 400	10,74 €
T8- QF 0 à 400	11,28 €
T9- QF 0 à 400	11,81 €
Extérieurs	18,59 €

Si le QF n'est pas renseigné à la fin de la période de vacances scolaires, le montant facturé serra de11€81 (T9)

2) *Informations pratiques*

Horaires

Stage de 10h à 16h

Lieux

Les adresses précises des équipements sportifs sont indiquées sur la page dédiée les équipements sportifs

Affaires à apporter

Amener un pique-nique pour le midi et de l'eau pour la journée.

Activités en intérieures :

Prévoir des chaussures ***réservées uniquement à la salle.***

Activités en extérieurs :

Prendre vêtements adaptés à la température. (Casquette et crème solaire par temps chauds / k-way

s'il pleut / vêtements chauds par temps froids)

Activités nautiques :

Prévoir des affaires de rechange et une paire de chaussures fermée.

⚠ **Test d'aisance aquatique obligatoire**

3) Annulation

DEL 2022/132

Le conseil communautaire s'est regroupé le 07 juin 2022 pour voter les tarifs des activités terrestres et modifications des modalités d'inscription. Afin d'éviter les inscriptions abusives donnant lieu à des annulations de dernière minute, privant de fait d'autres familles d'accès, il est proposé au conseil de modifier le règlement d'inscriptions aux stages vacances en y adjoignant les mentions suivantes :

« Toute inscription à un stage de découverte sportive ou à un séjour d'été est définitive, sauf cas exceptionnel laissé à la libre appréciation de la collectivité.
Pour toute annulation, un justificatif d'absence devra être fourni avant la fin de la période de vacances en cours pour éviter la facturation.
A défaut le stage sera facturé. »